



VIRAGES
Véhicules d'Isère Rhodanienne AGES
Association déclarée, régie selon la loi du 1 juillet 1901
Enregistrée sous le numéro W383001029



Nom Entreprise

Adresse Entreprise

Vienne, le / /2016

Objet: Demande de subvention, Association VIRAGES

Monsieur le Directeur,

Au nom de l'association VIRAGES (Véhicules de l'Isère Rhodanienne Agés), j'ai l'honneur de vous présenter une demande de subvention afin que votre société puisse nous apporter une aide dans notre organisation porteuse de projets d'intérêt communautaire.

En effet, l'association VIRAGES (loi 1901) comporte plus de 75 membres domiciliés à Vienne et sa région (parmi les membres de Virages, Monsieur le Maire de Vienne, Monsieur le Maire de Sainte-Colombe, Madame le maire de Saint-Cyr, des Chefs d'entreprises, architectes, juridiques, professions libérales, etc...). Virages organise régulièrement et bénévolement dans le périmètre Viennois et sa région des manifestations tournées vers le public.

A ce titre et par exemple, en 2015, VIRAGES organisé plusieurs sorties ou rallyes de voitures de collection, a participé activement à quelques manifestations régionales et a largement contribué au succès des journées du Patrimoine, notamment le 20 septembre 2015, comme les années précédentes. Nos rencontres mensuelles sur les berges du Rhône nous donnent également l'occasion d'échanger avec nos visiteurs. Bien sûr si vous décidez de subventionner notre association, et que ce partenariat est validé par le conseil d'administration de Virages, vous serez informé régulièrement de ces manifestations, au travers de nos comptes rendus de réunions mensuelles, dont vous serez en copie.

Nous avons prévu dans le programme de nos activités en 2016, de reconduire l'organisation de telles manifestations (notamment les expositions, rallyes promenade, rallyes de régularité, et les journées du Patrimoine en Septembre 2016), à savoir, en principe deux manifestation par mois. Ces manifestations qui tout en restant très conviviales et participatives vont impliquer des dépenses, dans une fourchette de 200 € à 1000 € (par manifestation) pour les exemples cités ci-dessus, qui sont non négligeables pour notre budget. Dans le cas d'une subvention de votre société pour 2016, et toujours sous réserve de validation de ce partenariat par le conseil d'administration de Virages, nous nous engageons à participer à la promotion et la publicité de votre société (logo dans nos comptes rendus, sur des plaquettes lors d'expositions ou d'événements...).

Avec l'espoir qu'une décision de votre part sera prise en faveur de la présente demande de subvention pour nos projets associatifs et en restant à votre entière disposition,

Nous vous prions, Monsieur le directeur, de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments distingués et respectueux.

Alain HARGE
Président de VIRAGES